

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Cadre supérieur de santé paramédical

#### Informations sur le concours

|  |  |
|--|--|
| Publié le :                                    | 20-01-2026   |
| Filière :                                      | Filière soins  |
| Catégorie :                                    | A  |
| Type(s) de concours :                          | Sur titres   |
| Voie(s) d'accès :                              | Examen professionnel - concours pour avancement de grade |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 1  |
| Adresse d'envoi email des candidatures :       | drh@epsmr.org  |
| Date du concours :                             | 20-04-2026   |
| A propos du poste :                            |  |

Le cadre supérieur de santé paramédical exerce des fonctions correspondant à leur qualification et encadre les cadres des équipes des pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements.

#### Informations sur l'établissement

Nom : ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE REUNION  
 Ville : 97460 Saint-Paul

#### Pour candidater

Date limite de candidature : 20-03-2026

Conditions de candidature :

Ce concours professionnel est ouvert aux cadres de santé paramédical comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical. Cette condition d'ancienneté doit être remplie, au plus tard, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Pièces à fournir :

#### Le dossier de candidature doit comporter, dans l'ordre suivant :

- 1 - Une demande d'admission à concourir sur papier libre (lettre de motivation) ;
- 2 - Un curriculum vitae détaillé sur papier libre ;
- 3 - Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

4 - Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

Le directeur de l'établissement organisateur du concours arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours, après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 10 du décret du 31 décembre 2001 susvisé pour le concours d'accès au grade de cadre supérieur de santé et à l'article 17 du décret du 26 décembre 2012 susvisé pour le concours d'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical ;

5 - Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

6 - Un courrier autorisant l'établissement à accéder au casier judiciaire (bulletin n°2)

**Nombre d'exemplaires identiques du dossier à fournir : 5**

Mail pour l'envoi des candidatures : drh@epsmr.org

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE LA RÉUNION (EPSMR)**

Direction des Ressources Humaines

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

42 Rue du Grand Pourpier

97866 SAINT-PAUL CEDEX